

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Délibération n°24-DC044

Conseil Communautaire du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Saint Germain de Joux, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Patricia VERDET

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Catherine BRUN - Isabelle DE OLIVEIRA - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Marie-Françoise GONNET - Annick DUCROZET - Françoise DUCRET - Christophe MAYET - Sacha KOSANOVIC - Sandra LAURENT-SEGUI - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Sophie SELLIER

Pouvoirs :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON à Gilles FAVRE

CHANAY : JOUHAUD Lucie à Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE à Raphaël CASTIGLIA

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME à Catherine BRUN - Denis MOSSAZ à Patricia VERDET

VALSERHÔNE : Jean-Pierre FILLION à Serge RONZON - Mourad BELLAMMOU à Régis PETIT - BERGERET Marielle à Christiane RIGUTTO - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA

Votants : 34

Présents : 25

Date de la convocation : 22 MARS 2024

Secrétaire de séance : Benjamin VIBERT

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240404-24-DC044-BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Approbation du budget primitif 2024 du budget annexe assainissement

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, présente à l'assemblée le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 4 711 271,00 €

Section d'Investissement : 3 995 490,76 €

Elle propose au Conseil communautaire d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelles organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités Territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M49 applicable aux communes et EPCI,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 20 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le vote du budget primitif 2024 du budget annexe assainissement de la Communauté de Communes annexé :

- **Section de Fonctionnement : 4 711 271,00 €**

- **Section d'Investissement : 3 995 490,76 €**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Benjamin VIBERT



Le Président,
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240404-24-DC044-BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024